



Modification de la Loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin, RS 725.116.2) ainsi que du crédit-cadre de cautionnement pour l'acquisition de moyens d'exploitation du TRV

(Cautionnements solidaires en faveur du chargement des automobiles)

Consultation du 09.09.2024 au 09.12.2024

Pour la saisie de vos prises de position, prière d'utiliser la plateforme « Consultations »

[Consultations \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/consultations)
